

# **Avis d'Appel d'offres International (AAOI)**

**AAOI : 01/PRMP/CAB/MSHP/2023**

**Mesdames, Messieurs,**

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'avis de non objection sur le plan annuel de passation des marchés N° 005/MEF/DNCMP/DESuivi/SFPPM/2023 en date du 05/01/2023.

2. le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique sollicite et a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer l'acquisition des intrants d'hémodialyse en faveur des Centres d'Hémodialyses, des intrants de laboratoire en faveur de la Direction Nationale de Laboratoire et de Médicaments (insuline) en faveur de la Direction Nationale de l'Épidémiologie et de la lutte contre la Maladie, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de fournitures d'intrants d'hémodialyse en faveur des Centres d'Hémodialyses, d'intrants de laboratoire en faveur de la Direction Nationale de Laboratoire et de Médicaments (Insuline) en faveur de la Direction Nationale de l'Épidémiologie et de la lutte contre la Maladie. Les produits seront fournis dans les magasins du bénéficiaire dans un délai n'excédant pas trois (3) mois.

3. le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique sollicite des offres sous pli fermé de la part des sociétés grossistes pharmaceutiques agréées par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture de produits pharmaceutiques en trois (03) lots.

**Lot1** : Intrants d'hémodialyse en faveur des Centres d'hémodialyses ;

**Lot2** : Médicaments (Insulines) en faveur de la Direction Nationale de l'Épidémiologie et de la lutte contre la Maladie.

**Lot3** : Intrants de laboratoire en faveur de la Direction Nationale de Laboratoire (DNL).

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne les sociétés grossistes pharmaceutiques agréées par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) Tel : 628 36 45 22, au Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Almamya, Commune de Kaloum, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus de 9 heures et 16 GMT du lundi au jeudi et de 9 heures à 13 heures les vendredi.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un jeu complet du dossier d'Appel d'Offres Ouvert peut-être retiré contre un reçu de paiement d'une somme forfaitaire non remboursable de 2 000 000 GNF francs guinéens. Les paiements seront effectués à la Banque Centrale de la République de Guinée comme suit :

✓ 50% au compte N°41 110 71 « Receveur Central du Trésor »

✓ 30% au compte N°2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG

✓ 20% au compte de l'Autorité contractante

Une redevance de régulation de **0,60% du montant hors taxes** du marché sera prise en charge par l'Attributaire de marché conformément aux dispositions de l'article 41 du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 07 Août 2020.

Les offres doivent comprendre les frais d'immatriculation du contrat de **0,3% du montant hors taxe du marché** à verser sur le compte de la DGCMP conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023/1015/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023, portant attributions, organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP).

7. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (4) exemplaires dont une (1) copie originale et trois (3) copies au Service Passation des Marchés Publics du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Rez de chaussé, quartier Almamy, Commune de Kaloum au plus tard le **14 juin 2023 à 10 heures 00 mn**.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics et des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis, **le 14 juin 2023 à 10 heures 30 mn** qui aura lieu dans la salle de conférence du Ministère de la Santé et de l'hygiène Publique.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission égale à **1,5%** du montant de l'offre pour chaque lot en francs guinéens.

8. Les offres doivent demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission. Les offres qui ne parviendront pas aux dates et heures indiquées dans les DPAO seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

Je vous prie d'agréer **Mesdames et Messieurs**, l'expression de mes salutations distinguées

**Dr Mamadou P. DIALLO**